

10 nov 2023 -21:01

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2023](#)

Transposition de la directive UE en matière de cybersécurité des réseaux et des systèmes d'information

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal transposant en droit belge la Directive européenne 2022/2555 du 14 décembre 2022 (appelée Directive NIS 2) concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union.

La présente loi remplacera la loi du 7 avril 2019 établissant un cadre pour la sécurité des réseaux et des systèmes d'information présentant un intérêt pour la sécurité publique - qui a mis en œuvre la Directive 2016/1148 du 6 juillet 2016 (appelée Directive NIS 1)

La Directive 2022/2555 poursuit les objectifs suivants :

- élargir les secteurs et les types d'entités concernés par la cybersécurité
- renforcer les mesures de gestion des risques en matière de cybersécurité et de notification des incidents
- partager les informations en matière d'incidents ou de cyberrisques
- renforcer les mesures de supervision et de sanctions
- garantir la coopération européenne et nationale entre les autorités compétentes
- garantir une approche cohérente au niveau européen

La Directive 2022/2555 s'inscrit parfaitement dans l'objectif stratégique de la Belgique de devenir l'un des pays européens les moins cybervulnérables d'ici 2025. L'avant-projet de loi transposera la Directive en droit belge. L'avant-projet est complété par un projet d'arrêté royal.

Les avis de l'Autorité de protection des données et du Conseil d'Etat sont demandés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be